

REGLEMENTS ENDURO

ATODROME MONTMAGNY 2017

1- VOITURE

VOITURE DE RUE 4 OU 6 CYLINDRES D ORIGINE AUCUNE MODIFICATION PAS DE 4 ROUES MOTRICES

2- MOTEUR

MAXIMUN 150 HP STOCK AUCUN TURBO (INSCRIRE LE NOMBRE HP SUR LE CAPOT) ANTIGEL
STRICTEMENT INTERDIT EAU OBLIGATOIRE

3- CAROSSERIE

COMPLETE ET D ORIGINE AUCUN MIROIRS VITRES ET LUMIERE SAUF LE PARE BRISE SERA ACCEPTER

4- SUSPENSION

ORIGINALE DE LA VOITURE AUCUN CAMBER NE SERAS ACCEPTER NI AUCUNE MODIFICATION

5- ROUES ET PNEU

D ORIGINE DE LA VOITURE OU EQUIVALENT PNEU ÉTÉ OU 4 SAISONS
(LE TRAEDWEAR MINIMUM 300)

6- HABILLEMENT

HABIT DE COURSE OU VETEMENTS EN COTON A MANCHE LONGUES OBLIGATOIRE.GANTS ET
CASQUE DE COURSES SECURITAIRES

7- AVIS

TOUT CE QUI N EST PAS ECRIT COMME PERMIS SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT

8- PROCEDURE

LES PROCÉDURES DE COURSES DE L AUTODROME MONTMAGNY FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA
REGLEMENTATION EN TOUT TEMPS

9- Spotter

1 spotter par voiture est obligatoire.

SYLVAIN DOYON

DIRECTEUR DIVISION STOCK CAR

1 450 360 9217